

SPECIAL FEDERAL FORCES : FOIRE AUX QUESTIONS

Vous voulez apporter votre aide à un autre service en tant que Special Federal Force mais vous avez encore quelques questions.

Nous avons repris ici pour vous les questions les plus fréquemment posées :

Pourquoi me porter candidat(e) comme Special Federal Force ?

Vous mettez vos talents au profit d'une autre organisation publique qui a vraiment besoin de renfort pendant une période déterminée. Vous avez la possibilité d'accumuler de l'expérience dans un autre environnement et dans une autre organisation, de continuer de vous développer et d'échanger vos connaissances.

Dois-je prendre congé auprès mon employeur actuel?

Non, vous ne devez pas prendre congé auprès de votre employeur actuel.

Dois-je mettre mon responsable au courant ?

Oui, nous vous conseillons de mettre votre responsable au courant. Parlez-lui de votre intention de soutenir un autre service public dans le cadre des Special Federal Forces.

Et après la mission, est-ce que je retourne dans mon ancienne fonction ?

Oui. Il s'agit uniquement de l'exercice temporaire d'un certain rôle/d'une certaine fonction dans un autre service public, à condition que votre responsable donne son accord.

Combien de temps dure une mission de ce type ?

La durée de la mission dépend de la mission spécifique pour laquelle vous êtes engagé(e). Cette durée est toujours mentionnée dans la description de fonction.

Dois-je travailler à temps plein ou puis-je travailler à temps partiel ?

Cela dépend de la mission et ceci est toujours mentionné dans la description de fonction.

Qui paie mon traitement ?

Vous restez entièrement à la charge de votre service public actuel ; en pratique, seul votre lieu de travail change.

Qui approuve mes congés, si je veux prendre congé?

Cela dépend de la fréquence et de la nature de l'emploi et fait l'objet d'un accord supplémentaire entre votre organisation et celle où vous travaillez temporairement.

Puis-je télétravailler lors d'une mission Special Federal Forces ?

La possibilité de télétravailler dépend de la mission pour laquelle vous êtes recruté(e).

Qui m'évalue ?

Si vous occupez ce poste à plein temps, vous serez évalué(e) par le service d'accueil. Dans le cas contraire, votre fonctionnement fera l'objet d'une évaluation au sein des deux organisations.

En quoi consiste la procédure de sélection ? Dois-je passer des tests ?

La procédure de sélection est entièrement décrite dans la description de fonction. Elle est beaucoup plus courte qu'une procédure standard via Selor. En règle générale, il suffit d'informer le responsable de la sélection de votre intérêt et de votre motivation par e-mail, qui vous contactera ensuite. Mentionnez la fonction pour laquelle vous postulez et transmettez votre numéro de téléphone. Vous serez contacté(e) dans les plus brefs délais.